



MÉTROPOLE DE LYON

Direction des finances et de la commande publique

Service Achats-Marchés publics

Objet : Marché 202411_L02 / Déclaration sans suite du lot n°2 : Livraison, installation, mise à disposition puis démontage d'une aire de jeu aquatique (jeu d'eau)

Arrêté SMP/SG/2024-001 Arrêté sans suite

MISE A DISPOSITION DE PLUSIEURS ESPACES SPORTIFS ET LUDIQUES TEMPORAIRES POUR LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2024

Lot n°2 : Livraison, installation, mise à disposition puis démontage d'une aire de jeu aquatique (jeu d'eau)

L'acheteur,

Vu l'article R-2185-1 du code de la commande publique,

Article 1 : Décide de déclarer sans suite le lot n°2 relatif à la livraison, l'installation et la mise à disposition puis le démontage d'une aire de jeu aquatique (jeu d'eau). Ce lot fait l'objet d'une procédure adaptée.

La déclaration sans suite est prononcée au motif de la nécessité de redéfinir le besoin à la baisse compte tenu des contraintes budgétaires de l'acheteur.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, à la Commande publique, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au transport et aux Mobilités.

Stéphane GOMEZ

Toute correspondance doit être adressée à

Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net